



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°739) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ,
MESSIAEN, DOLLY ET BOUQUET, A
L'ASSOCIATION « COMPAGNIE QUAND ON EST
TROIS », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-350
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Quand On est Trois » représentée par Monsieur Neal Cooper, en qualité de Président, et domiciliée, 17 rue de l'Eglise – 94300 VINCENNES, d'organiser des répétitions d'une compagnie professionnelle, dans la salle Bouquet le 21 septembre de 10 h à 18 h et le 22 septembre 2021 de 10h à 15h30 ; dans la salle Dolly le 21 septembre de 10 h à 13 h ; dans la salle Berlioz le 23 septembre 2021 de 10 h à 12 h 30 et dans la salle Messiaen le 23 septembre 2021 de 12 h 30 à 17 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Quand On est Trois » représentée par Monsieur Neal Cooper, en qualité de Président, et domiciliée, 17 rue de l'Eglise – 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 207,38 euros TTC (deux cent sept euros et trente-huit centimes), afin d'organiser des répétitions d'une compagnie professionnelle, dans la salle Bouquet, le 21 septembre de 10 h à 18 h et le 22 septembre 2021 de 10h à 15h30 ; dans la salle Dolly le 21 septembre de 10 h à 13 h ; dans la salle Berlioz le 23 septembre 2021 de 10 h à 12 h 30 et dans la salle Messiaen le 23 septembre 2021 de 12 h 30 à 17 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN